

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire  
8 septembre 2015**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 8 septembre 2015, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Benoit Ladrie  
Monsieur Dave Côté  
Monsieur Langis Proulx  
Madame Julie Lacroix-Danis  
Madame Sylvie Voyer

Est absent à cette assemblée le conseiller Miguel Thibeault, absence motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

7 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Monsieur Yves Detroz, maire, demande un moment de silence et souhaite la bienvenue.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution No 093-15**

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2015

**Résolution No 094-15**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que l'on adopte le procès-verbal du 3 août 2015. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2015.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

**Résolution No 095-15**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 AOÛT 2015

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	8 866.73\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	75.00\$
Dépenses compressibles :	18 546.75\$
Frais fixes opération entreprise :	90.00\$
Paiement/ RCAP :	134.74\$
Remboursement/intérêt sur réseau d'égout :	1 442.68\$
Remboursement /intérêt sur prêt temporaire :	224.42\$
Salaire des employés :	12 893.54\$

**Total des dépenses pour août 2015 : 42 273.86\$**

REVENUS AU 31 août 2015

Arrondissement :	0.03\$
Bacs de recyclage :	62.00\$
Cour municipale :	173.00\$
Intérêts-arrières de taxes :	1 237.71\$
Loyer :	30.00\$
Médaille de chien:	10.00\$
Remboursement à recevoir (TVQ) :	14 296.22\$
Ristourne à recevoir (TPS) :	11 615.87\$
Permis :	100.00\$
Taxes foncières générales :	20 163.63\$

**Total des revenus pour août 2015 : 47 688.46\$**

**Solde en banque au 31 août 2015 : 247 559.69\$**

APPUI POUR LE CLUB SPORTIF POPULAIRE DU BSL

**Considérant que** le sentier régional 548 traversant le territoire de notre municipalité a été reconnu comme l'un des sentiers majeurs par les 16 clubs du Bas-Saint-Laurent;

**Considérant que** le Club sportif populaire du Bas-Saint-Laurent entend développer et améliorer 35 km de sentiers situés sur le territoire des municipalités de La Trinité-des-Monts et d'Esprit-Saint;

**Considérant que** la fréquentation de ce sentier par les usagers apporte des retombées économiques dans notre municipalité;

**Considérant que** la population du haut pays bénéficie de l'utilisation de ce sentier;

**Considérant que** ce projet assure la pérennité du sentier entre la MRC Rimouski-Neigette, le Témiscouata, le Nouveau-Brunswick et l'état du Maine;

Il est proposé par Sylvie Voyer que la municipalité de La Trinité-des-Monts, appuie le Club sportif populaire du BSL dans sa demande d'aide financière présenté dans les projets concertés du programme de développement rural de la MRC Rimouski-Neigette pour un montant de 5 000\$.

COLLOQUE ADM, ZONE 12

**Résolution No 096-15**

IL est proposé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte de défrayer les frais d'inscription au coût de soixante-quinze dollars (75\$) et le déplacement (kilométrage) de madame Nadia Lavoie, directrice générale/secrétaire-trésorière lors du colloque pour l'Association des Directeurs généraux du Québec (ADMQ) de la zone 12 à Val-Brillant, le 10 septembre prochain.

AVIS DE MOTION D'ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

**Résolution No 097-15**

Avis de motion est donné par le conseiller Langis Proulx pour qu'à une séance ultérieure, le conseil étudie la possibilité

d'adopter un règlement décrétant les revenus et les dépenses pour l'exercice financier 2016.

FRAIS D'ADMINISTRATION

**Résolution No 098-15**

IL est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, décide que dorénavant il y aura une charge de quinze 15% de frais d'administration sur la facturation à un tiers sauf pour les organismes de la municipalité, lors de la facturation annuelle des comptes de taxes et la vente de bacs pour les matières résidentielles et recyclables.

SOINS DE SANTÉ DANS LE HAUT-PAYS

**Résolution No 099-15**

**CONSIDÉRANT QUE** le Dr Jean-Claude Drapeau, pratiquant la médecine à la Clinique médicale de Sainte-Blandine, prendra sa retraite au 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 2 500 patients se retrouveront sans médecin de famille suite à son départ;

**CONSIDÉRANT QUE** la population du Haut-Pays, incluant les municipalités d'Esprit-Saint, Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski ainsi que le district de Sainte-Blandine/Mont-Label de la ville de Rimouski, représente une population d'environ 5 000 habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** les habitants de ces municipalités devraient pouvoir bénéficier de soins de santé de proximité;

**CONSIDÉRANT QU'** un service offrant des soins de santé dans le Haut-Pays permettrait de combler une lacune de services de santé dans le milieu rural;

**CONSIDÉRANT QUE** le docteur Ghislain Lemieux, médecin exerçant dans la municipalité de Lac-des-Aigles, prendra également sa retraite, laissant de nombreux patients sans médecin de famille à proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs médecins de famille de la région de Rimouski-Neigette prendront leur retraite dans les 5 prochaines années, laissant de nombreux citoyens sans ressource de soins de santé, y compris ceux du Haut-Pays;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens du Haut-Pays n'ont pas de médecin de famille;

**CONSIDÉRANT QUE** le pourcentage de personnes résidant dans les milieux ruraux comparativement au milieu urbain dans la MRC de Rimouski-Neigette est plus faible, mais que les citoyens du Haut-Pays ont autant le droit à des soins de santé de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** la distance séparant les citoyens du Haut-Pays d'un médecin sera plus grande avec les départs à la retraite des médecins de famille de Sainte-Blandine et Lac-des-Aigles;

**CONSIDÉRANT QUE** les seules ressources disponibles dans les milieux du Haut-Pays seront deux points de service du CLSC à Saint-Marcellin et Saint-Narcisse, mais il n'y a qu'une infirmière auxiliaire qui ne fait que des prélèvements sanguins de façon très occasionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la population d'Esprit-Saint et de Trinité-des-Monts, MRC de Rimouski-Neigette est desservie par le CLSC de Lac-des-Aigles, faisant partie de la MRC de Témiscouata, ce peut être plus difficile pour eux de profiter d'un médecin de famille;

**CONSIDÉRANT QUE** les urgences seront davantage achalandées à cause des nombreux départs à la retraite des médecins de famille;

**CONSIDÉRANT QUE** le départ du Dr Jean-Claude Drapeau causera l'interruption définitive du service de clinique sans rendez-vous le samedi matin à Sainte-Blandine;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Langis Proulx, appuyé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité:

De demander à la Présidente de la Table médicale territoriale de la MRC de Rimouski-Neigette, Dre Nicole Michaud, qu'un Groupe de médecine familiale (GMF) desservant la région du Haut-Pays soit mis sur pied;

Qu'un point de service du CLSC, présent de façon régulière et permanente, soit implanté dans la région du Haut-Pays afin de répondre aux besoins de santé de la population rurale de la MRC de Rimouski-Neigette.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues.

ACHAT D'UNE TROUSSE DE SECOURS AVEC ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE

**Résolution No 100-15**

IL est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte la soumission de CCSécur-Secours qui comprends de l'équipement de secours pour le service d'incendie tel que deux collets cervical, gants, masque RCR, trousse, kit de CSST et deux (2) épinéphrines auto-injecteur au montant de trois cents onze et quatre-vingt treize sous (311,93\$) taxe comprises.

INSTALLATION D'UN CLAVIER SUPPLÉMENTAIRE POUR LA CASERNE DU SERVICE D'INCENDIE

**Résolution No 101-15**

IL est proposé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, autorise l'installation par Alarmes 911 Rimouski inc. d'un clavier supplémentaire du système d'alarme dans la caserne, le coût de l'installation incluant le clavier, le filage et la main-d'œuvre sera d'environ quatre cents trente et un dollars et soixante sous (431.60\$) avant taxe car l'installation peut varier entre trois (3) et quatre (4) heures.

ACHAT DE PANTALON DE SÉCURITÉ POUR MADAME MARIE-CLAUDE PARENT

**Résolution No 102-15**

IL est proposé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte de défrayer les coûts pour les pantalons de sécurité de madame Marie-Claude Parent qui servira dans le cadre de ses fonctions.

AUTORISATION DE LA CIRCULATION EN VTT SUR LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

**Résolution No 103-15**

IL est proposé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, autorise la circulation de vtt sur les routes municipales, dont le Chemin du Cenellier Est et Ouest, la Centrale Nord et Sud, le Chemin de la Côte-à-Louis et le Chemin de la Rivière-Verte Est et Ouest par contre les utilisateurs devront respectés les normes du Code de la Sécurité Routière.

PROJET JARDIN COMMUNAUTAIRE ET SERRES

**Résolution No 104-15**

IL est proposé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, mandate madame Nadia Lavoie et madame Marie-Claude Parent à monter un projet afin de vérifier la faisabilité et les subventions nécessaires pour un jardin communautaire et d'une serre pour la culture de fleurs et de légumes.

RENCONTRE PUBLIQUE AVEC STEEVEN BOUCHER

**Résolution No 105-15**

IL est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, cédule une rencontre d'information publique avec Monsieur Steeven Boucher, inspecteur en urbanisme, afin d'expliquer fonctionnement des règlements et la compréhension de ceux-ci. La rencontre a lieu le mardi, 6 octobre à 19h30 au centre des loisirs.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h12 à 19h17.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h35 à 19h51.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 106-15**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Dave Côté que la séance soit levée. Il est 19h52.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

.....  
Yves Detroz, Maire

.....  
Nadia Lavoie, Dir. gén. /sec.-trés.